
Traité sur le Commerce des Armes
Troisième Conférence des États Parties
Genève, 11 au 15 septembre 2017

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2018

INTRODUCTION

1. Le paragraphe 3 de l'article 17 du Traité sur le commerce des armes (TCA) prévoit que la Conférence des États Parties adopte, lors de chaque session ordinaire, un budget pour la période financière jusqu'à la prochaine session ordinaire.
2. Les règles financières du TCA régissent la préparation et la gestion des budgets. La règle 4 des règles financières stipule que le Secrétariat prépare les prévisions budgétaires et les soumet, après examen par le Comité de gestion, aux États Parties, 90 jours avant l'ouverture de la Conférence qui doit adopter le budget. La règle financière 4 précise en outre que les prévisions budgétaires doivent inclure les recettes réelles pour l'année considérée.
3. Les prévisions budgétaires soumises pour adoption par la Conférence des États Parties doivent couvrir les prévisions budgétaires de la Conférence et celles du Secrétariat. Les règles financières 5 et 6 définissent respectivement les éléments à prendre en compte dans les prévisions budgétaires de la Conférence et du Secrétariat.
4. Les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 ont été préparées conformément aux exigences des règles financières du TCA.

MONTANT DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2017

5. La règle financière 4 précise que les prévisions budgétaires présentées pour adoption par la Conférence des États Parties doivent indiquer les recettes réelles pour la période précédente, en l'occurrence l'exercice 2017.
6. Le budget 2017 adopté par la deuxième Conférence des États Parties constitue la base des recettes financières de l'exercice 2017. À cet égard, le budget total du TCA pour l'exercice 2017, qui se compose du budget du Secrétariat (911 792,00 USD) et de celui de la Conférence (196 002,00 USD), s'élève à 1 107 724,00 USD. C'est sur la base de ce total que les contributions financières des États au budget du TCA pour l'exercice 2017 ont été calculées selon la formule financière prescrite dans les règles financières.
7. En octobre 2016, le Secrétariat du TCA a adressé 121 avis d'évaluation à tous les États concernés conformément aux règles 5 et 6. En date du 31 mai 2017, le total des contributions financières reçues de 57 États s'élève à 780 218,88 USD, ce qui représente 74,58 % du total des

recettes attendues. Le montant total des contributions financières non acquittées par le reste des États est de 265 975,70 USD.

8. En mars 2017, conformément aux dispositions de la règle financière 8, le Président de la Troisième Conférence des États Parties a adressé une correspondance à tous les États qui ne se sont pas encore acquittés de leurs contributions financières aux fins de leur rappeler la situation.

CONSIDÉRATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2018

9. Un certain nombre de facteurs, énumérés ci-dessous, jugés pertinents pour les activités du Traité sur le commerce des armes ont été examinés dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2018 :

- a. Les données historiques sur les recettes et les dépenses antérieures du TCA.
- b. Le statut et règlement du personnel du Secrétariat, qui servira au calcul des dépenses en personnel et des autres coûts associés.
- c. La structure du Secrétariat, comprenant 3 membres du personnel.
- d. Les décisions des précédentes Conférences des États Parties.
- e. Le quantum de la contribution en nature du Gouvernement suisse au TCA.
- f. Les perspectives de travail du TCA et les estimations de coûts pour l'année civile 2018.

ADMINISTRATION DU BUDGET

10. Une fois le budget adopté par la Troisième Conférence des États Parties, il sera géré par le Secrétariat conformément aux décisions de la Conférence et aux dispositions des règles financières du TCA. En conséquence, le Secrétariat notifiera à tous les États le montant de leurs contributions financières au budget pour l'exercice 2018 au plus tard le 16 octobre 2017.

Secrétariat du TCA: Budget prévisionnel pour l'exercice 2018

Budget ⁱ Source	Poste ⁱⁱ	coût estimatif (USD)	Observations
ÉVALUÉ sur la base des États Parties	Salaires P4 ⁱⁱⁱ - 12 mois 2018	234,764	<i>Selon le statut et règlement du personnel du TCA</i>
	Salaires P3 ⁱⁱⁱ - 12 mois 2018	177,163	<i>Selon le statut et règlement du personnel du TCA</i>
	Salaires P2 ⁱⁱⁱ - 12 mois 2018	139,965	<i>Selon le statut et règlement du personnel du TCA</i>
	Assistance temporaire générale (le cas échéant)	37,000	<i>148 jours de consultation (spécialiste assistant – 250 USD/jour)</i>
	Consultants/impartition (le cas échéant)	15,000	<i>30 jours de consultation (spécialiste – 500 USD/jour)</i>
	Voyages internationaux des membres du personnel (y compris les services de réservation de vols et les déplacements locaux)	50,000	<i>Coût estimé de 5 000 USD/voyage (5 voyages pour P4, 4 voyages pour P3, 1 voyage pour P2)</i>
	Formation du personnel	4,500	<i>1 500 USD/membre du personnel</i>
	Utilisation des services informatiques et de télécommunication (appels téléphoniques, appels sur des lignes fixes, photocopies)	12,500	
	Site Internet du Secrétariat	40,000	<i>Maintenance et améliorations graduelles</i>
	Frais d'audit	8,000	
	Services juridiques (dans le cadre de la passation des marchés, questions touchant au personnel, etc.)	8,000	
	Assurance	10,825	
Divers (papeterie, encre pour imprimante, etc.)	7,000		
Sous-total ÉVALUÉ		744,717	Total dont 30 % sont évalués conformément à la règle financière 5, 70 % sont évalués conformément à la règle financière 6
EN NATURE par le pays hôte ^{iv} (Suisse)	Locaux de bureau (y compris la gestion des bâtiments) – 12 mois	85,662	<i>Pris en charge par le pays hôte : Locaux de bureau = 76 606 CHF, espace d'archivage = 6 000 CHF</i>
	Gardiennage et sûreté des locaux	0	<i>Pris en charge par le pays hôte, à travers l'organisation d'accueil</i>
	Services informatiques et de télécommunication (matériel informatique, logiciels informatiques, support informatique (main-d'œuvre)) ^v	47,737	<i>Location de matériel informatique = 3 000 CHF ; achats informatiques = 6 000 CHF ; maintenance et support informatiques = 34 214 CHF ; abonnement de téléphonie mobile = 420 CHF ; location de photocopie = 2 400 CHF</i>
	Comptabilité et gestion financière (y compris liées à la perception des cotisations)	26,962	<i>Services financiers = 26 000 CHF</i>
	Administration des ressources humaines	25,925	<i>Services des ressources humaines = 25 000 CHF</i>
	Services de soutien du personnel (membres du personnel DCAF)	45,744	<i>Salaires + coûts des prestations sociales d'assistant = 44 112 CHF (12 mois 50 %)</i>
	Frais généraux DCAF 2018	25,028	<i>Divers = 1 600 CHF ; Frais généraux DCAF = 22 535 CHF</i>
	EN NATURE par le pays hôte	257,057	
Reliquat du CAPITAL DE DÉPART PONCTUEL par la Suisse	Mobilier de bureau, matériel (acquisition, location et entretien)	30,073	
Sous-total OFFRE SUISSE ^{vi}		287,130	
TOTAL		1,031,847	

Conférence (CEP4) : Budget prévisionnel pour l'exercice 2018

Source ⁱ budgétaire	Type	Poste ⁱⁱ	coût estimatif (USD)	Observations	
ÉVALUÉ sur la base des États Parties participant à la Conférence à GENÈVE	Processus de préparation de la CEP4	Lieu de la réunion préparatoire	43,000	2 séries de réunions du groupe de travail, 2 réunions préparatoires informelles (= 10 jours)	
		Sécurité	10,266	2 séries de réunions du groupe de travail, 2 réunions préparatoires informelles (= 10 jours)	
		Documentation	8,000	Traduction (français et espagnol)	
		Interprétation pendant la séance	53,924	2 séries de réunions du groupe de travail, 2 réunions préparatoires informelles (= 10 jours)	
	Processus de préparation			115,190	
	CEP4	Lieu de la Conférence	15,000	Pas de loyer à payer si la conférence est organisée au CICG de Genève ; estimation des charges pour les services de conférence (CICG)	
		Documentation	8,000	Traduction (français et espagnol)	
		Interprétation pendant la séance	29,000	Matériel d'interprétation et ressources humaines (interprètes)	
		Enregistrement vidéo	4,500		
		Matériel et fournitures pour la conférence	3,781	Ordinateurs, photocopieuses et consommables connexes	
		Soutien informatique	7,300	Service informatique pour les ordinateurs, les imprimantes, le site Internet, l'inscription en ligne	
		Personnel d'appui à la conférence	15,500	Personnel d'appui local	
		Sécurité	9,339	Sécurité de la conférence	
		Conception et impression	4,000	Bannières, affiches, invitations, logo, insignes, plaque d'identification, kits de participants	
		Décoration	1,000		
		Appui médical	1,000		
		Divers	1,100		
		Sous-total de la CEP4			99,520
	Comité de gestion	Voyage (le cas échéant)	11,000		
		Animation des rencontres (le cas échéant)	5,500	Espace de conférence	
Sous-total Comité de gestion			16,500		
Sous-total ÉVALUÉ			231,210		
EN NATURE à payer par le pays hôte si la Conférence des États Parties se tient hors de GENÈVE	CEP4	Lieu de la Conférence	-		
		Restauration	-	Déjeuners, pauses-café, réception	
		Conception et impression	-	Bannières, affiches, invitations, logo, insignes, plaque d'identification, kits de participants	
		Transport	-	Autocars/automobiles, pour l'aéroport, cérémonie d'ouverture, etc.	
		Sécurité	-		
		Appui médical	-		
		Décoration	-		
		Divers	-		
		Personnel	-	Gestionnaire de conférence, personnel de soutien local	
Sous-total EN NATURE			-		
VOLONTAIRE	CEP4	Programme de commandites ^{vii}		Programme de commandites appuyant la participation des délégués des pays en développement	
Sous-total VOLONTAIRE			-		
Coût total de la conférence			231,210	Le total ne comprend pas les contributions volontaires au programme de commandites	

Notes explicatives

- i. Conformément aux dispositions de la règle financière 3 du TCA, le budget couvre une période financière égale à une année civile ; le présent budget comprend donc une prévision de 12 mois pour l'année civile 2018.
- ii. Les lignes budgétaires sont déterminées par le paragraphe 3 de la règle financière 6 pour le Secrétariat et le paragraphe 3 de la règle financière 5 pour la Conférence.
- iii. Selon le statut et règlement du personnel du Secrétariat du TCA, ce poste budgétaire comprend:
 - a) Salaire (salaire brut);
 - b) Coûts récurrents (par exemple indemnités pour charges de famille, indemnités pour frais d'études, cotisations à l'assurance médicale, cotisations à l'assurance accident, augmentations d'échelon);
 - c) Coûts non récurrents (par exemple primes de réinstallation, congés dans les foyers).
- iv. La contribution en nature de la Suisse est basée sur l'Accord sur les arrangements administratifs et financiers entre la Suisse et le Secrétariat. L'établissement des coûts fournis par la Suisse en CHF et converti en USD au taux de change de 1 USD pour 1,0369932276 CHF en date du 2 juin 2017.
- v. e-DURABLE SA continue de fournir les services d'assistance et d'entretien de l'infrastructure informatique.
- vi. Ce sous-total comprend l'offre couverture de coûts indirects de la Suisse pour 2018 (257 057 USD) et le solde du capital de départ ponctuel de 30 073 USD reporté de 2017.
- vii. Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la règle financière 5.
